

Réunion de la commission consultative Département du Tarn-et-Garonne

Type de document	Relevé d'échanges et de conclusions
Commission consultative	Département du Tarn-et-Garonne, Groupe 3 avec les communes de : LA VILLE-DIEU-DU-TEMPLE, BRESSOLS, LACOURT SAINT PIERRE, MONTAUBAN, MONTBARTIER, SAINT PORQUIER, MONTBETON, ESCATALENS
Date de la réunion	28 novembre 2011
Lieu de réunion	Salle Jean Moulin Préfecture
Validation du relevé par le Préfet du Tarn-et-Garonne.	

Synthèse des échanges et avis de la commission consultative

M. Le préfet ouvre la séance en précisant l'ordre du jour de la réunion. Après les réunions d'échanges en concertation de proximité avec RFF pour présenter le tracé optimisé, il s'agit de rendre compte de l'état des travaux et réflexions à la commission consultative, avant présentation devant le COTER 2 (19 décembre 2011) et COPIL (début janvier 2012) des différents points visant à rechercher la meilleure insertion de la ligne dans les territoires traversés.

M. le préfet souhaite que les relations existantes d'échanges se poursuivent entre tous les protagonistes afin que les préoccupations locales soient prises en compte, ou tout au moins, qu'elles reçoivent une réponse claire et fondée.

C'est dans cet esprit que M. le Préfet souhaite qu'un examen particulier soit réalisé dans le domaine des rétablissements de voirie pour aboutir à un consensus entre RFF, le Conseil Général, les maires concernés et les services de l'Etat, ainsi que sur les problèmes d'urbanisme où il va très prochainement proposer aux différents maires une démarche d'accompagnement des élus par les services de l'Etat.

RFF présente les éléments recueillis lors des rencontres de proximité et les cartes du tracé optimisé en les commentant suite aux dernières réunions sur le terrain. Le document support contenant la synthèse des observations des communes concernées est joint en annexe du présent compte rendu. Le tableau reprenant les observations des communes intègre les remarques faites en séance.

1) Présentation générale:

- **Protection acoustique :** application de la réglementation, sur une base de l'évolution du trafic dans les 30 ans à venir (60 db jour, 55 db la nuit, trains non prévus la nuit).

Les solutions possibles de protections : merlons (qui peuvent être paysagers) ou écrans acoustiques (lorsque l'espace disponible est plus réduit). Le tracé est présenté, avec commentaires sur les points du tracé identifiés comme nécessitant un traitement acoustique.

- **Les différents avis recueillis par RFF en réunion de concertation sur le tracé optimisé depuis le dernier COPIL.**

Mme Leclercq précise que les éléments présentés dans le tableau projeté ne tiennent pas compte des courriers reçus par le préfet de Région suite à sa consultation. Ces derniers seront, par contre, évoqués lors du prochain COTER.

La synthèse des observations et des demandes relatives à l'impact du tracé à Lacourt Saint Pierre, La Ville Dieu du Temple, Montbeton, Escatalens, Bressols, Montauban, Montbartier, Saint Porquier, sont commentés à partir d'un tableau reprenant les problématiques diverses : bruit, rétablissement de voirie, terres agricoles, affinements du tracé, voire légères demandes de modifications.

- **Sur les acquisitions foncières**

RFF re-précise que les acquisitions seront effectuées pour les habitats très proches de l'infrastructure (sans dépasser 25 mètres de part et d'autre de l'emprise de la ligne : entrées en terre). D'autres acquisitions seront étudiées au cas par cas en fonction des situations particulières (accès, coût des protections acoustiques,...).

M. Castan précise que la présentation de la synthèse de la concertation qui sera transmise pour le prochain COTER reprendra les documents présentés aux membres des commissions consultatives avec les observations émises en séance, et en notant les sujets nécessitant un arbitrage. Les observations formulées dans le cadre de la consultation effectuée par le préfet de Région seront également relevées.

2) Recueil des observations

Un tour de table est effectué afin de donner la parole aux élus du secteur.

Saint Porquier :

M. le maire de Saint-Porquier s'inquiète de la hauteur du remblai prévu au PRF 195 et au carrefour de la RD 813. M. Castan indique que le terrain naturel fait en effet une « marche » de 12 m que la LGV doit franchir. Ponctuellement, le remblai a donc une hauteur de 17m avant cette marche, et de 7 mètres après, puis revient rapidement au terrain naturel au PRF 197. Il faudra s'assurer que tout sera mis en œuvre afin de faciliter une bonne intégration.

M. le préfet confirme qu'il est indispensable que ce remblai soit réalisé de sorte à minimiser les difficultés de visibilité

La Ville Dieu du Temple :

M. le maire signale l'existence d'une exploitation agricole au lieu dit « Garrigon » impactée par la nouvelle ligne et demande la création de merlon de terre à cet endroit. Les rétablissements de voirie programmés conviennent à cette situation.

Montbeton :

Les élus de la commune indiquent que la ligne va impacter une exploitation agricole au lieu dit « Belan », avec l'habitation de l'exploitant à proximité. Pour RFF, ce cas doit être examiné pour voir dans quelles conditions l'exploitation peut être maintenue (travail avec les représentants de la profession agricole prévu en 2012)

La question de la protection acoustique des habitations au lieu dit « Pradas » est évoquée ; RFF indique que des protections, suffisamment dimensionnées par rapport à la réglementation, sont d'ores et déjà prévues mais qu'il est encore trop tôt pour définir précisément le type de protections qui sera mises en place.

Les représentants de la commune souhaitent que les merlons prévus soient configurés en « pente douce » côté hameau du Pradas afin d'atténuer l'impact visuel. RFF s'engage à ce que cette possibilité soit examinée au cas par cas.

Enfin, la situation de l'habitation d'un médecin au lieu dit « Beauvillars » est évoquée quant à la protection acoustique compte tenu de la présence régulière de patients sur le site. RFF indique qu'aujourd'hui les protections acoustiques ne semblent pas nécessaires mais qu'il faudra vérifier en fonction de l'activité et de la configuration du parc.

Lacourt Saint Pierre :

M. le maire souligne l'absence d'efficacité quant au choix de prévoir un passage grande faune à hauteur d'une propriété privée clôturée. M. Castan indique que ce point sera examiné en relation avec les associations locales de chasse.

M. le maire rappelle de nouveau son incompréhension face au faible déblai envisagé par RFF (entre 0,5 et 2 mètres) à hauteur de la Croix de l'Agneau , alors que, selon lui, la hauteur du niveau d'eau des puits est à 7 mètres.

M. Castan confirme que les propositions de déblai ont été effectuées à partir d'une étude spécifique et des relevés piézométriques et en prenant en compte les plus hautes eaux connues de ce secteur (niveau dit « NPHE »). Il ajoute que la conception de la hauteur de la ligne doit également prendre en compte une marge de sécurité afin de placer la plateforme 1 m 50 au-dessus du niveau des plus hautes eaux connues.

M. le maire confirme son désaccord sur ce point.

M. le Préfet note cette divergence d'appréciation.

Une exploitation agricole au lieu dit « Pichinot » devrait être traversée par la ligne LGV. A la demande de M. le préfet, RFF indique qu'une recherche de solution acceptable sera recherchée ultérieurement.

Les représentants de la commune souhaitent, si cela est possible, plutôt un viaduc qu'un remblai entre le canal et la RD928, afin de faciliter le passage des outils agricoles.

Le souhait que les lignes électriques qui seront déplacées soient enterrées est également exprimé.

Montauban :

M. Barèges souligne la nécessité d'examiner dès à présent la problématique de la desserte de la future gare. M. le préfet confirme cette nécessité et lui indique que ce point ne sera pas examiné par le Coter et le Copil à venir, le comité gare étant amené à l'examiner prochainement.

M. Bousquet souhaite que la sous-station soit déplacée au sud de la LGV pour réserver le nord de la LGV au futur développement urbain.

Bressols :

A la demande du maire de la commune, M. Castan confirme que l'emprise au niveau de la gare sur les plans présentés prend bien en compte les quatre voies prévues.

La question du profil de la ligne sur ce secteur est de nouveau évoquée.

Mme Barèges souligne la nécessité pour ce bassin voué à connaître dans les prochaines années un fort développement de ne pas être gêné par un quelconque ouvrage en remblai. Elle souhaite donc un réel déblai et si cela n'est pas possible, un viaduc lui paraît approprié.

M. le maire de Bressols rappelle au préfet la relocalisation nécessaire de certaines des entreprises situées sur la commune. M. le préfet réitère son engagement à accompagner cette démarche.

M. le Maire indique que sur la zone de Trixe, il a demandé une modification des rétablissements. Sur la zone entre la gare et l'A20, il rappelle qu'il a fait faire une étude constituée d'un volet urbanistique d'un volet paysager pour simuler les différents modes de passage de la LGV.

M. le maire de Bressols signale que la commune a souhaité réaliser une étude mettant en évidence les différentes problématiques, les impacts de la LGV et prévoyant un scénario d'aménagement compatible avec les enjeux du territoire. Cette étude est accompagnée d'un document graphique sur la base d'un photo-montage représentant les différents modes de passages possibles.

RFF se dit preneur d'une telle étude.

M. Lévi souligne la nécessité de disposer d'informations plus précises quant au positionnement hors sol de la ligne ou en déblai afin d'intégrer l'option retenue dans les documents d'orientation du SCOT qui sont en cours de réalisation.

Mme Curbélie, adjointe au maire de Lacourt Saint Pierre ne comprendrait pas qu'un passage en déblai à hauteur de la ligne de fret puisse se faire sans que les mêmes dispositions soient mises en place sur la commune de Lacourt Saint Pierre.

Mme Pinel souligne qu'il est indispensable de trouver un accord sur ce point récurrent. Elle estime qu'une proposition de RFF ne pourrait être satisfaisante s'il s'agissait d'un déblai de 50 centimètres. La solution devra être nécessairement construite en étroite collaboration avec les élus locaux.

3) Calendrier du projet

M. Castan communique le calendrier des futures étapes :

- début 2012 : Comité de pilotage,
- viendra ensuite la décision ministérielle sur le tracé à soumettre à l'enquête d'utilité publique.
- Fin 2012 : finalisation du dossier d'enquête (étude d'impact)
- 2013 : consultation inter administrative.
- Fin 2013 : dépôt du dossier d'enquête d'utilité publique en fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le préfet remercie l'ensemble des participants, et clôt la réunion.
